



Dans le cadre du développement de ses prestations,

l'Astural cherche pour

l'Antenne de Médiation et de Prévention avec des Mineurs (AMPM)

Des médiateurs ou médiatrices

Contrat à durée indéterminée

Taux d'activité de 50% minimum

L'AMPM est active dans le domaine de la médiation familiale en contexte de protection de l'enfance depuis plus de 13 ans ; son expertise est reconnue par les autorités administratives (Service de Protection des mineurs et Service d'Evaluation et d'Accompagnement de la Séparation Parentale) et judiciaires (Tribunal de Première Instance, Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant, Ministère Public et Tribunal des mineurs).

L'antenne de médiation accompagne des situations à hauts conflits judiciairisés et/ou cristallisés, ainsi que des cas sensibles avec une certaine vulnérabilité. Elle intervient dans des situations où différents professionnels sont mobilisés, et participe ainsi à la coopération interdisciplinaire afin de soutenir une approche globale cohérente auprès des familles.

L'AMPM travaille également avec les mineurs en les intégrant dans le processus de médiation de leurs parents quand leur participation s'avère pertinente ou comme acteurs dans le cadre de médiations parent-enfant(s) ou de médiations pénales pour les mineurs.

L'antenne de médiation a développé une approche créative qui lui est propre en s'ajustant aux besoins des familles qu'elle accompagne. Le/la médiateur·trice va chercher les parties « là où elles sont » et analyse la dynamique familiale dans une perspective systémique, en s'adaptant à chaque situation particulière. Les professionnel·le·s de l'AMPM travaillent principalement en binôme homme/femme, mais peuvent être amenés à assurer certaines interventions seul·e·s.

L'AMPM questionne et adapte continuellement sa pratique, afin de répondre au mieux aux besoins des familles dans une approche créative et innovante. Dans le cadre d'un projet pilote confié par les autorités cantonales, l'antenne de médiation développe une prestation de curatelle de droits de visites sous la responsabilité d'un·e médiateur·trice.

Vous possédez les pré-requis suivants :

- Une formation de base Bachelor of Arts HES-SO en travail social ou diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en droit ou compétences et expériences jugées équivalentes, **ET** une formation DAS HES-SO en médiation familiale ou DAS en Médiation civile judiciaire et hauts conflits familiaux ou formations jugées équivalentes
- Une formation en systémique constitue un atout
- Assermenté·e par le Conseil d'Etat genevois dans le domaine spécifique « Famille » ou remplir les conditions d'assermentation dans un délai maximum de 3 mois après la désignation en poste, la confirmation de l'engagement étant conditionnée à cette exigence légale
- [Règlement relatif aux médiatrices et médiateurs assermentés (RMA E 6 25.03) : <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>]
- Nationalité suisse ou éligible à l'obtention d'un permis de travail

Vous êtes :

- Un·e professionnel·le expérimenté·e possédant une expérience avérée dans une activité de médiation familiale, idéalement avec une pratique régulière en médiation familiale et dans le traitement de situations complexes et sensibles
- OU**
- Un profil « Junior » intéressé et motivé à faire ses preuves, avec un intérêt marqué pour le domaine de la protection de l'enfance

Vous avez développé les compétences souhaitées, soit :

- Expérience dans le domaine de la protection de l'enfance
- Connaissance du réseau socio-judiciaire en lien avec la protection de l'enfance
- Notions de droit de la famille et du développement de l'enfant et d'analyse des interactions familiales
- Aisance rédactionnelle et capacités démontrées en planification et gestion de son activité de médiation, à savoir, actions nécessaires pour initier le processus de médiation, suivi des situations, tenue de reporting à des fins statistiques et rédaction de compte-rendus en collaboration avec les familles à destination des mandants
- Capacité à travailler de manière autonome, seul·e, en binôme et en lien avec le réseau
- Proactivité, créativité, ouverture d'esprit et capacité à exercer la médiation avec agilité
- Aisance relationnelle, particulièrement diplomatie, empathie et humilité ; vous êtes persévérant·e en sachant démontrer engagement et rigueur dans le suivi de situations sensibles

Nous offrons :

- Un cadre de travail agréable au sein d'une équipe dynamique et réflexive
- Des missions et un engagement forts au service des familles
- Des conditions de travail selon la Convention Collective de Travail AGOER-SSP/VPOD-SIT
- Classe de fonction 18 selon l'échelle des traitements de l'Etat de Genève, si les diplômes requis

Délai de réponse : 31 mai 2024

Entrée en fonction : Dès que possible

Lieu de travail : Genève

Les dossiers de candidature complets (CV, lettre de motivation, copies des diplômes et des certificats de travail) sont à adresser à l'attention de Madame Véronique Stähli, directrice de l'AMPM, uniquement par courriel à l'adresse suivante : rh@astural.org .